

La population appuie
toujours la FIQ
P. 2

Le gouvernement abandonne
les patient-e-s du Québec
P. 2

En pleine médiation
Le jour de la marmotte
P. 2



ENACTION

Vol 23 | No 7 | Mai 2010

Conseil fédéral extraordinaire
des 26 et 27 mai 2010

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



LA DÉLÉGATION VISITE BACHAND

Profondément mécontentes du dépôt patronal qui venait de leur être présenté par l'équipe de coordination de la négociation, les déléguées se sont dirigées vers le Centre de commerce mondial de Montréal afin de rendre visite au ministre des Finances, Raymond Bachand.

Rarement avait-on vu la délégation aussi décidée à se faire entendre. C'est donc une foule de plus de 500 militantes qui a investi la tour à bureaux, où se trouve celui du Ministre, dans le but de troubler le cours de son travail, tout comme le fait le gouvernement libéral avec les professionnelles en soins en leur refusant des conditions de travail décentes.

Pendant plus d'une heure, c'est avec des sifflets, des drapeaux, des cloches et des battements de mains qu'elles ont signifié au gouvernement leur colère devant les offres patronales méprisantes actuellement sur la table. ■



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 23, n° 7 et n° 8, mai 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 58 950 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Charactéra | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

LA POPULATION APPUIE TOUJOURS LA FIQ

En avril dernier, afin de mesurer la perception de la population en regard des professionnelles en soins et de leurs revendications, la Fédération avait mandaté la firme Léger Marketing pour la réalisation d'un sondage. Les résultats obtenus avaient alors été plus que concluants. Six semaines plus tard, on peut affirmer que la tendance se maintient et que les Québécois-es appuient toujours la FIQ dans une très large majorité.

Les données tirées du plus récent sondage, effectué entre le 17 et le 21 mai 2010, permettent de dresser le portrait suivant :

- Près de 80 % de la population appuie l'horaire de quatre jours ;
- Le public fait davantage confiance aux membres de la Fédération qu'au gouvernement pour présenter un portrait fiable et fidèle de la réalité dans le débat entourant la proposition de réorganisation du temps de travail ;
- Selon trois Québécois-es sur quatre, investir dans l'amélioration des conditions de travail est nécessaire ;
- Plus de neuf Québécois-es sur dix pensent qu'il est urgent de régler maintenant les négociations avec le gouvernement ;
- Une majorité de Québécois-es pensent que les membres de la Fédération devraient utiliser divers moyens de pression en cas de refus du gouvernement d'en venir à une entente maintenant ;
- Une forte majorité de Québécois-es se disent prêt-e-s à appuyer la cause des membres si la FIQ demandait la participation du public.



LE GOUVERNEMENT ABANDONNE LES PATIENT-E-S DU QUÉBEC

Régine Daurand

À l'approche de la saison estivale, la température monte. L'adoption des services essentiels, la lutte aux entreprises privées de placement en soins et les sorties publiques à la grandeur du Québec ne sont que quelques exemples des activités qui occupent actuellement les militantes de la FIQ.

La Fédération s'était promis de déranger le plus possible le gouvernement, d'agir comme une pierre dans son soulier. Elle constate que, de plus en plus, le caillou devient drôlement gênant. Au moment de débiter le conseil fédéral extraordinaire, elle croyait sincèrement que c'était la stratégie tout indiquée pour faire entendre raison aux décideurs, surtout que le gouvernement a actuellement intérêt à se lancer dans une opération de grande séduction, avant d'en être réduit à la grande évasion.

Il apparaît toutefois que le gouvernement Charest ait choisi une autre

avenue pour redorer son blason. En effet, il préfère amener la Fédération sur le terrain de l'affrontement pour tenter de persuader la population qu'il se tient debout devant la sphère syndicale. Il espère probablement ainsi paver la voie à une loi spéciale comme il l'a déjà fait par le passé. En empruntant cette route, le gouvernement laisse assurément tomber les patient-e-s du Québec, tout comme il laisse tomber les professionnelles en soins qui se démènent dans des conditions abominables pour dispenser des soins de qualité à la population.

La conjoncture syndicale comporte son lot d'obstacles, mais ceux-ci ne sont certes pas insurmontables. La mise en commun des énergies et des ressources ainsi que le poids du nombre sont, sans aucun doute, bénéfiques pour la poursuite de la lutte. Le gouvernement est irresponsable et le traitement qu'il réserve aux professionnelles en soins est inacceptable, mais la FIQ ne baissera jamais les bras. Il en va de la reconnaissance des professionnelles en soins, de l'avenir du réseau public de santé, ainsi que de l'accessibilité et de la qualité des soins dispensés à l'ensemble de la population. ■

EN PLEINE MÉDIATION

Au moment de débiter le conseil fédéral extraordinaire, les représentantes de la Fédération avait rencontré le médiateur, Stéphane Giraldeau, à deux reprises.

12 MAI

Dès le premier entretien, un plan de travail et un calendrier de rencontres ont été établis et c'est sans surprise que la Fédération a appris que la partie patronale n'avait que cinq journées à offrir jusqu'au 21 juin.

21 MAI

Lors de la deuxième rencontre, la FIQ a expliqué sa structure décisionnelle au médiateur qui s'est dit soucieux de respecter ces niveaux de décision. Le médiateur a proposé aux deux parties de reprendre les pourparlers du début, mais la partie patronale a annoncé qu'elle ferait plutôt un nouveau dépôt global incluant un projet d'aménagement du temps de travail. ■

LE JOUR DE LA MARMOTTE

Le 26 mai dernier, la partie patronale a, encore une fois, déposé ses demandes dans le but d'en arriver à un règlement global. Bien qu'elle poursuive les mêmes objectifs que la Fédération, soit améliorer les conditions de travail, attirer et retenir le personnel dans le réseau de la santé, diminuer les heures supplémentaires et le recours aux entreprises privées de placement en soins, les solutions qu'elle propose sont toujours aux antipodes de celles préconisées par les membres de la FIQ.

La partie patronale exige toujours qu'une entente de principe sur l'aménagement du temps de travail soit conclue avant de discuter de tous les autres sujets en litige et limite ces sujets à ceux contenus à son dépôt. Toutes les autres demandes doivent demeurer au *statu quo*. Conséquemment, les demandes syndicales sont devenues à un tel point rachitiques que, dans ce cadre, les conditions de travail actuelles risquent de demeurer inchangées.

En établissant ses conditions pour la poursuite des discussions, il est clair que la partie patronale désire imposer un rythme malsain aux négociations. De ce fait, le processus de médiation sonne de plus en plus faux.

SUITE P. 3





LE JOUR DE LA MARMOTTE (SUITE)

En outre, force est de constater que ce dépôt contient peu de mesures structurantes pour apporter rapidement des changements dans le réseau de la santé. Depuis les dernières semaines, le gouvernement demeure sur ses positions en ce qui concerne l'autofinancement des demandes de la Fédération et une augmentation de certaines primes conditionnellement à une disponibilité additionnelle. Dans son dernier dépôt, il a d'ailleurs poussé l'audace un peu plus loin en exigeant une présence au travail, pendant la période de paie, pour l'obtention de la prime.

CE DÉPÔT PLUS QUE DÉCEVANT COMPREND NOTAMMENT :

Un scénario d'aménagement du temps de travail que les parties peuvent convenir localement de mettre en place, soit sur une base individuelle, de façon volontaire, à coût nul, sans déficit de ressources, sans augmentation du recours au personnel d'entreprises privées de placement en soins et aux heures supplémentaires. À défaut de respecter ces conditions, l'employeur peut unilatéralement mettre fin à l'entente. Cet état de fait se traduit ainsi :

- Aucun aménagement du temps de travail pour les salariées de jour. Seules les salariées de soir et de nuit pourraient y avoir accès, après entente avec l'employeur, sur une base individuelle et volontaire;
- Pour y avoir accès, les salariées travaillant à temps complet auraient la responsabilité d'identifier les salariées à temps partiel qui accepteraient les quarts de travail qu'elles auraient libérés;
- L'horaire de travail pour les salariées de soir se traduirait par une présence de 9 soirs (7,25 heures) sur 14 soirs. La 10^e journée chômée serait payée par la conversion de 10 jours de congés annuels, de 12 jours de

congés fériés et de 3 jours de congés de maladie;

- L'horaire de travail pour les salariées de nuit se traduirait par une présence de 8 nuits (7,25 heures) sur 14 nuits. Les 9^e et 10^e journées chômées seraient payées par la conversion de 10 jours de congés annuels, de 12 jours de congés fériés, de 3 jours de congés de maladie ainsi que des primes de nuit.

L'implantation se ferait de façon progressive, sur trois ans, en commençant par les soins critiques la première année, les soins de longue durée la deuxième année et, finalement, dans tout l'établissement la troisième année. Avant de poursuivre l'implantation, une évaluation serait effectuée à la fin de chaque année. Pour tous les établissements ne comprenant pas de soins critiques ou de longue durée, la mesure s'appliquerait uniquement la troisième année.

L'augmentation **des primes de soir et de nuit** serait conditionnelle à une disponibilité additionnelle. Toutefois, la salariée ne pourrait s'absenter (sauf pour certaines raisons précises) pendant la période de paie (14 jours) où elle effectuerait ce ou ces quarts de travail, ni pendant la période de paie subséquente. De plus, la majoration de ces primes entraînerait le retrait, en 2011, des mesures estivales mises en place par le MSSS.

En ce qui concerne **les soins critiques**, tout comme pour les quarts de soir et de nuit, la prime serait rehaussée conditionnellement à une disponibilité additionnelle et à une présence obligatoire pendant la période de paie et pendant la période de paie subséquente (sauf pour certains motifs précis). L'introduction de ces primes entraînerait aussi le retrait des mesures administratives de 7 % et de 10 % mises en place par le MSSS pour les soins critiques.

Une prime d'initiation et de formation, équivalant à 2 % du salaire de base, est proposée, mais uniquement pour les infirmières et les infirmières en dispensaire, contrairement à la demande syndicale qui visait tous les titres d'emploi. Ce pourcentage représente un montant inférieur à celui que réclament déjà certaines salariées qui, à la demande de l'employeur, assument cette tâche et reçoivent un montant de 61,17 \$ par semaine.

Dans son dépôt, la partie patronale persiste et signe en regard des postes sur quart de rotation (jour-soir, jour-nuit) et propose que, pour les heures travaillées sur le quart de jour, la salariée reçoive 50 % de la prime de soir ou de nuit, selon le cas. Elle précise même que, dans le cadre de la présente négociation, il s'agit de l'une de ses grandes priorités.

Une autre proposition concerne **les horaires atypiques**. Ainsi, les parties locales pourraient mettre en place un horaire qui permettrait des journées de travail variant de 7,25 heures à 12 heures : une façon originale et pernicieuse de permettre une plus grande flexibilité, selon les besoins de l'employeur.

Après analyse de ce dépôt, la FIQ conclut qu'encore une fois, le gouvernement manque profondément de respect envers les professionnelles en soins et envers la population, puisqu'il ne démontre aucune volonté de régler les problèmes dans le réseau de la santé. Quelle déception de constater que toutes les offres d'augmentation de primes sont conditionnelles à une disponibilité additionnelle et à une présence au travail obligatoire et que l'aménagement du temps de travail est aussi conditionnel à plusieurs paramètres. Encore un dépôt irrévérencieux pour celles qui tiennent à bout de bras le système de santé, encore un dépôt inacceptable qui met en danger le réseau de la santé. C'est vraiment le jour de la marmotte! ■





Vol 23 | No 8 | Mai 2010

Congrès extraordinaire
du 27 mai 2010

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca

LA DIGNITÉ N'A PAS DE PRIX



Forte de ses multiples actions et de sa grande visibilité, la Fédération bénéficie d'un appui sans précédent de la population du Québec. Une population qui, malgré les effets de la crise économique et malgré la propagande sur la prétendue précarité des finances publiques, est prête à déboursier 385 M\$ pour améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins.

Il importe que toutes réalisent l'ampleur de ce vote de confiance. Ainsi, les professionnelles en soins n'ont pas le droit d'abandonner et de refuser de poursuivre leur lutte. Il faut qu'elles se donnent les moyens de leurs ambitions, les moyens de leur propre survie, les moyens de retrouver leur dignité. Et la dignité n'a pas de prix! Il faut donc pouvoir livrer bataille jusqu'au bout, car il en va de l'avenir des professions du secteur de la santé et du réseau public.

Lors des négociations locales, les professionnelles en soins ont fait le choix de mettre les bouchées doubles afin d'en faire un succès. Ce succès n'aurait jamais été possible si toutes les ressources nécessaires n'y avaient pas été consacrées. Aujourd'hui, l'enjeu est autant sinon plus important.

Malgré les embûches et les déceptions, il ne faut jamais que les professionnelles en soins perdent de vue leur volonté

d'améliorer leur sort, celui de leurs collègues, celui de leurs amies. Ce défi est réalisable. Elles ne peuvent donc pas miner leur capacité d'action, ni leur capacité d'influence.

PRÉPARER L'AVENIR

Depuis sa création, toutes les luttes qu'a menées la Fédération ont démontré la grande solidarité de ses membres. On peut notamment penser aux grèves de 1989 et 1999 qui ont été très difficiles financièrement, mais qui ont permis de réaliser des gains importants. Ainsi, pendant le congrès extraordinaire, les déléguées ont discuté de l'importance de prévenir les impacts de telles situations, de la nécessité de se donner les moyens de préparer l'avenir. N'est-il pas rassurant de savoir que si les professionnelles en soins choisissent de recourir à des moyens de pression lourds, des indemnités leur seront versées au moment même où l'action se déroulera. Par le biais d'une cotisation addition-

nelle, elles ont donc décidé de renflouer la réserve Négociation de 5 M\$ pour maintenir la cadence des activités et, advenant un vote référendaire positif pour l'exercice de moyens de pression lourds, d'amasser une somme de 9 M\$ pour le remboursement des indemnités liées aux heures de grève.

Ce qui fait la force d'une collectivité, ce sont des membres qui regardent dans la même direction, même si leurs perceptions sont différentes. La force d'une collectivité se mesure également à leur capacité de se venir en aide mutuellement. La Fédération démontre une réelle grande force parce que, malgré les différences entre les milieux de travail de ses membres, elle a toujours réussi à placer l'amélioration de leurs conditions de travail au centre de ses priorités.

La force de la FIQ, c'est réellement la force de la solidarité des membres qu'elle représente! ■

